

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/11/2012

### PROCES-VERBAL

Lieu : Foyer Rural d'AUFFARGIS

#### Présents :

✓ **Membres adhérents :**

Manfred ALLARD, Valérie ANDRIEUX, Christian-Hendrick BOONSTRA, Eric BOUROFF, Amélie BOUVIER, Anne-Marie et Jean-Claude BURKHARDT, Marie-Annick DECOODT, Odile DINKOV, Florence DOIREAU, Sylvie DOUILLET, Danielle FARAUD, Myriam FERNANDEZ-GUITTONNY, Bénédicte FERRAND, Eric FRANCOIS, Sarah FRIEDERICI, Pom FROEHLI, Louise GIRON DE FAUCHER, Pierre Jérôme GLENARD, Francis GOUX, Marie-Andrée GRANIE, Patrick HOUBAUX, Paul JAILLARD, Catherine LECLERC, Michel LEMUET, Irène LESAGE, Emilie LETELLIER, Loïc MANENT, Claire PARPAIS, Micheline PELUCHON, Marie PERRY, Françoise PETIT, Nathalie POTIER, Sarah RAINE, Olivier RESSAYRE, Isabelle TARLOVSKI, Corinne TRONCIN, Mirène WHITE.

✓ **Invités, représentants des Municipalités :**

Patrick BEGUIN – Adjoint au Maire du Perray-en-Yvelines  
Michel CHOPARD – Adjoint au Maire des Essarts-le-Roi  
Véronique NITSCH – Conseillère municipale du Perray-en-Yvelines /\_Société Musicale du Perray  
Excusé : Daniel BONTE – Maire d'Auffargis  
Excusé : Jacques BOUCHET – Maire des Essarts-le-Roi  
Excusé : Claude GUILBERT – Adjoint au Maire des Essarts-le-Roi  
Excusée : Paulette DESCHAMPS – Maire du Perray-en-Yvelines

✓ **Invités, salariés de l'école :**

Fabien GUILLAUT **Directeur**  
Marie JAILLARD **Secrétaire générale**  
Mathieu LAUNAY **Professeur de Synthétiseur**

#### Pouvoirs de :

Cécile AZOULAY, Pierre CANU, Alain COLLAS, Aline COULY, Bruno DE BAUDUS, Christelle DUCHEMIN, Luc DUPUY, Karine GANDON, Florence GUILLOMEAU, Françoise KIRSCHWING, Julien KOSMALA, Catherine MATHON-PATUREL, Cedric MIETTON, Lina ZACHARIAS, Noël PASSELANDE, Theresa RAMOS, Fabienne THEVENET-GRUAULT.

---

Ouverture de la séance à 19 h 00 par le Président Éric FRANCOIS qui remercie de leur présence les adhérents, les représentant(e)s des municipalités et de la Société Musicale du Perray.

Décompte des présents et représentés :

- ✓ **Membres Adhérents présents** : 37 (1 par famille)
- ✓ **Adhérents représentés avec pouvoirs** (2 maximum par membre présent) : 17

**SOIT UN TOTAL DE 54**

Quorum de 10 % des membres adhérents (des 222 familles) soit 23 atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

---

Éric FRANCOIS présente **le rapport moral** (joint en annexe) :

- ✓ Nombre d'élèves Théâtre (29) et Musique (263)
- ✓ Convention 2012-2014 signée avec les communes (subventions par élève indexées sur le point d'indice salarial AIDEMA, nombre de subventions « musique » plafonné globalement pour les trois communes à 215, nombre de subventions « théâtre » pour Le Perray plafonné à 12, locaux mis à disposition par les Communes)
- ✓ Convention avec la Société Musicale du Perray en Yvelines (SMPY)
- ✓ Organisation des inscriptions
- ✓ Gestion des salariés
- ✓ Équipe enseignante
- ✓ Communication avec les adhérents
- ✓ Participation à la vie locale de nos communes (44 interventions, 2195 spectateurs à nos concerts, 1950 enfants à nos présentations scolaires et contes musicaux, saison de spectacles entièrement autofinancée par le travail des bénévoles, la billetterie et une subvention spécifique du Conseil Général)
- ✓ Nouveautés pédagogiques
- ✓ Agrément Jeunesse et Education Populaire
- ✓ Vie associative (285 adhérents, 41 cours collectifs, 23 classes d'instrument, 118 heures de cours par semaine sur un bassin de population de 15 000 habitants – 33% des familles impliquées dans la vie de l'association, 9 personnes au Conseil d'Administration, 6 au Conseil des Musiciens, 54 inscrites pour aider ponctuellement)

Les débats et interrogations portent sur les points suivants :

- ✓ Les conséquences des quotas de subvention dont le niveau s'avère à l'évidence sous-estimé :

Les quotas sont atteints de plus en plus tôt, avant même la fin des forums. A la date de l'AG les adhérents hors quota qui ont dû s'acquitter d'un supplément représentent 5 % des adhérents « subventionnables » pour la musique et 58 % pour le théâtre.

Plusieurs personnes soulignent que ceci pénalise les nouveaux adhérents qui ne connaissent pas le « système » et les habitants de la commune dont le forum des associations a lieu en dernier.

Le CA ajoute que, de plus, à terme, cela va freiner l'inscription des « nouveaux » qui représentent normalement 30 % des effectifs. D'où un problème prévisible de renouvellement des adhérents et de vitalité de l'association.

Il est fait remarquer qu'à l'attractivité de l'AIDEMA va s'ajouter l'accroissement de population programmé par les politiques et que, mécaniquement les effectifs de l'AIDEMA vont dépasser de plus en plus les quotas actuels.

M. BEGUIN (Adjoint au Maire du Perray-en-Yvelines) indique que tout ceci devra être traité lors de la commission 2013 de suivi de la convention puisque les 3 communes signataires sont concernées et que les incertitudes sur l'avenir de la communauté de communes des Etangs seront levées à ce moment-là. Il ajoute que, puisque le théâtre se développe et concerne des adhérents des 3 communes, il faudra envisager une participation des 3 communes (actuellement seule la commune du Perray y participe).

### Après échanges, le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Eric FRANCOIS présente **le rapport financier** (joint en annexe) :

- ✓ Dépenses 224 178 € Recettes 215 439 €  
Résultat - 8 739 € soit un déficit de 3,90% des dépenses, ramené à - 4 917 € soit 2,19% si les investissements en instruments de musique sont financés sur les réserves comme prévu.
- Réserves financières à la fin de l'exercice : 11 714,96 € - sécurité minimale
- ✓ Analyse sur les trois dernières années du volet « école de musique et théâtre »,
- ✓ Comparaison Prévisionnel Réalisé : déficit 4 917 € au lieu de 1 651 € initialement prévu (adhésions non subventionnées – déficit saison de spectacles)
- ✓ Chiffres clés de l'exercice en comparaison avec des Conservatoires et Écoles Nationales de Musique.

A la fin de l'exercice, la situation financière de l'association est correcte au regard des réserves financières, mais l'évolution est préoccupante car pour la 2e année consécutive, nous avons un exercice déficitaire et, de plus, avec un déficit dépassant nos prévisions. Cette évolution se confirme sur l'année 2012-2013 et si rien n'est fait l'AIDEMA sera en cessation de paiement d'ici 2 ans.

Les pistes explorées pour y faire face :

- Refonte du système de réductions,
- Hausse de tarifs ciblée, modification des durées de cours voir suppression de certains cours,
- Refonte de l'offre globale, avec une meilleure adéquation entre le cursus artistique et les cotisations,

dans la limite des coûts supportables par les familles, et avec l'aide de nos partenaires, Communes et Conseil général, sachant que nos coûts de revient restent imbattables en comparaison aux services de même nature offerts sur le département.

Les débats et interrogations portent sur les points suivants :

- ✓ Les suppléments dont doivent s'acquitter les adhérents « subventionnables » hors quota :

De nombreuses personnes s'émeuvent de cette « injustice » et ce d'autant plus que son montant est non négligeable (215 €) et qu'elle concerne maintenant également ceux qui s'inscrivent dans les délais normaux mais qui ont eu la maladresse de s'inscrire sur le dernier des 3 forums.

Il est suggéré de répartir sur l'ensemble des « subventionnables » la subvention globale. Mais ceci n'est en pratique pas réalisable car cela supposerait à chaque

nouvelle inscription hors quota de contacter les 215 adhérents « subventionnables » pour leur demander de passer au secrétariat régler un supplément de l'ordre de 1€ par personne.

✓ Les difficultés financières qui se profilent :

Le constat et les explications fournies sur la situation actuelle n'ont pas appelé de questions.

La première interrogation forte de l'assistance a été de savoir pourquoi, sachant que l'association offre un service de qualité, un coût imbattable et une gestion rigoureuse, les collectivités territoriales ne la soutiennent qu'à hauteur de la moitié de ce qui est habituellement observé dans les écoles de musique et théâtre. Aucune réponse n'a pu être apportée à cette question, ni par le CA ni par les représentants des collectivités territoriales présents.

La cessation de paiement qui se profile à échéance de 2 ans, les explications fournies sur les pistes envisagées et l'annonce que les adhérents seraient informés des solutions retenues ont permis un débat serein duquel il n'est ressorti aucune opposition de principe sur les réformes à l'étude.

Après échanges, le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Fabien GUILLAUT présente **le rapport d'activité de l'année 2011-2012 et les projets 2012-2013** (joint en annexe) :

✓ **Les ratios d'activité**

L'augmentation du nombre d'adhérents se poursuit

21 professeurs cette année

Un budget de 200 000 € géré par 2 administratifs et un conseil d'administration de 9 membres.

✓ **L'enseignement**

Ouverture d'une classe d'accordéon diatonique et de tuba

Belle progression de certaines classes

✓ **Diffusion**

- Réalisations 2011-2012 : 23 spectacles, 8 participations aux événements des Communes, 8 participations à des événements à l'extérieur, 3 spectacles en temps scolaire
- Notre saison de spectacle prend son rythme de croisière avec des événements récurrents
- Des moyens limités et un problème de communication récurrent brident le développement et la pérennisation de la saison.
- Nos spectacles doivent encore gagner en qualité et en notoriété afin d'être mieux reconnus et aidés par nos partenaires.

✓ **Perspectives pédagogiques et artistiques**

- Fixation durable dans le calendrier de nos événements structurants
- Développement d'une offre solide et pérenne à destination de scolaires, actuellement impossible faute de moyens financiers et humains
- Débouchés à développer pour nos élèves

- Ambition d'ouvrir l'Association à tous les arts de la scène
- Travail en réseau avec nos voisins et partenaires
  
- ✓ **Perspectives et souhaits sur le devenir associatif et socio-culturel de l'Association**
  
- Nos difficultés financières nous imposent un inventaire complet de notre mode de fonctionnement
- L'amélioration du fonctionnement de l'AIDEMA passera nécessairement à terme par la prise en compte réelle des besoins en personnel
- L'amélioration de nos conditions d'exercice passera obligatoirement par la reconnaissance pleine et officielle de nos missions par nos partenaires municipaux.

L'AIDEMA, de par sa souplesse associative et son expérience, est à même d'assurer un maillage culturel sur son territoire.

---

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration après appel aux bénévoles.

Les membres présents du CA sortant se représentent.

Ludivine LE QUINTREC, non présente sera sollicitée pour confirmer ou non sa candidature de même que les personnes qui s'étaient proposées pour participer aux travaux du Conseil d'administration et qui n'étaient pas présentes à l'AG.

Sont élus à l'unanimité :

- Anne-Marie BURKHARDT
- Florence DOIREAU
- Éric FRANCOIS
- Pierre-Jérôme GLENARD
- Françoise MANENT
- Loïc MANENT
- Patrick POTIER

---

La séance est levée à 20h et suivie d'une soirée dansante avec apéritif dînatoire.

Éric FRANCOIS, Fabien GUILLAUT, les salariés, les représentants du CA et du Conseil des Musiciens, remercient les membres et les élus communaux présents pour la qualité des échanges et leur soutien à l'école et son devenir.

---

**Diffusion** : Le présent Procès-verbal et ses annexes seront mis en ligne sur le site de l'association [www.aidema.net](http://www.aidema.net) et disponibles dans les bureaux de l'AIDEMA aux Essarts-le-Roi.